



COMMUNIQUE DE PRESSE - CONSEIL PROVINCIAL

Conséquences de la réforme des Provinces : L'inquiétude syndicale s'exprime devant le Conseil provincial

Une importante délégation de la CGSP s'est invitée ce 15 juin dans les travées du Conseil provincial. Au cœur de sa préoccupation : les risques pour l'emploi provincial que pourrait représenter la réforme en cours visant au financement des zones de secours. Les représentants de la majorité PS-MR ont tenu à réagir et ont confirmé partager ces inquiétudes. Mais toute forme de licenciement est une ligne rouge que le Hainaut refusera de franchir.

L'on parle de la somme énorme de 45 à 60 millions pour soulager les communes hainuyères dans le délicat dossier du financement des zones de secours. Cette contribution provinciale met en péril les emplois et les missions de l'Institution, estime en substance la CGSP qui ira répéter ce message jeudi à Namur, siège du Gouvernement wallon. Le syndicat fustige le Fédéral qui n'assume pas son obligation légale de prendre en charge 50% du coût des zones. Une absence de prise de responsabilité dont les Provinces doivent payer les conséquences.

Le Président du Collège provincial, Serge Hustache, n'a pas manqué de rappeler que, depuis 15 ans, le Hainaut a consenti à 22 millions d'économies pour éloigner le spectre d'une faillite. La participation financière aux zones de secours fragilise cet équilibre. Dans cette réforme, le Collège provincial veut se baser sur des chiffres clairs et limités. Il réclame également que les provinces soient délestées du poids de la prise en charge du second pilier de pension dans les pouvoirs locaux (13 millions).

« L'emploi est tabou et les matières que nous gérons – l'enseignement qualifiant et le social – sont loin d'être résiduelles », a-t-il répété, rejoint en cela par les chefs de groupe PS et MR. Aujourd'hui, les services provinciaux sont mobilisés dans un important processus de recherche d'économies internes. Un travail collaboratif qui témoigne de la confiance de l'autorité politique en son administration.

« La Province s'est également engagée dans un moratoire pour maîtriser la masse salariale, rappelle Dorothee De Rodder. Mais de licenciement, il n'est pas question ». Quant à Valéry Gosselain, il estime que si la réforme est nécessaire pour soutenir des communes exsangues, le personnel et les services de la Province ne doivent pas en pâtir. «L'Institution provinciale a plus que jamais un rôle à jouer »...

Les leçons de la crise sanitaire au sein des structures sociales de la Province

Les Instituts médico-pédagogiques et le secteur provincial de l'action sociale en général ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire. Un bilan des actions menées dans les services a été présenté, sous forme d'hommage au personnel, en réponse à une intervention de la Conseillère Dorothee De Rodder.

Durant les deux périodes les plus aigües de la pandémie, les structures d'accueil et d'hébergement de la DGAS ont dû faire face à une multiplication de cas positifs de Covid 19 au sein des bénéficiaires, comme parmi le personnel. Avec comme conséquence : l'apparition de clusters, la gestion d'isolements, de mises en quarantaine et d'allers-retours entre les domiciles et les services.

« Réactives, les institutions sociales ont rapidement formalisé une procédure d'urgence et organisé une gestion centralisée des stocks de matériel de protection, rappelle le Député Eric Massin. Le Collège provincial a, pour sa part, permis d'accélérer les circuits de recrutement pour pallier les carences en personnel sur le terrain ». Les bénéficiaires ont reçu des tablettes en prêt dès la première vague, pour surmonter les affres de l'isolement et garder un lien avec leurs proches.

Ces mesures ont été utiles pour affronter la deuxième vague. Un monitoring hebdomadaire des situations de terrain a été établi. *« Au total, nous avons dénombré 257 cas de bénéficiaires en isolement, 194 cas positifs parmi ces bénéficiaires et 451 situations de mise en quarantaine de membres du personnel ».*

Des testing réguliers ont pu être mis en place à partir de décembre 2020 et se sont poursuivis jusqu'à ce jour. La Province a pour cela mobilisé l'expertise de ses services : Hainaut Analyses et l'Observatoire de la santé. *« Quelque 15000 tests avaient été réalisés au 1er avril et, désormais, le taux de vaccination des bénéficiaires de nos IMP est proche de 100%. Il approche les 80% au sein du personnel ».*

A l'heure du déconfinement, la DGAS se prépare à questionner ses bénéficiaires et leurs proches sur leur vécu de la crise. L'état des lieux de la situation psychologique des agents est une autre priorité : leur bien-être compte beaucoup et le SIPPT sera associé à cette analyse. L'heure des leçons pour sortir renforcés d'une période particulièrement dure à vivre...

La Province de Hainaut, « gay friendly »

L'administration de la Province de Hainaut et son enseignement sont attentives à la prévention de toute forme de discrimination liée au genre. Répondant à une question du Conseiller David Jadoul, le Député provincial Eric Massin s'est voulu rassurant : tout est mis en œuvre pour faciliter l'intégration des travailleurs, en ce compris les personnes LGBT+.

« Dans l'administration, les allocations de naissance ou d'adoption ne sont plus octroyées d'office à la mère mais à l'agent qui en fait la demande », précise ainsi Eric

Massin en évoquant une adaptation évolutive des statuts du personnel. Dès leur accueil, les nouveaux venus dans le personnel provincial sont informés de la possibilité de faire appel au SIPPT (Service interne de prévention et protection du travail) quand ils estiment subir un comportement discriminant. Les portes d'une intervention psychosociale leurs sont ainsi ouvertes pour faits de harcèlement au travail.

Pour les écoles provinciales, le refus de toute forme de discrimination est inscrit dans le projet pédagogique et enseigné dans les cours de citoyenneté. Les CPMS sont disponibles pour tenir des séances de sensibilisation quand des cas potentiels de discrimination se manifestent.

Enfin, la Province de Hainaut est à la pointe en organisant en son sein un service « Violences , Egalités, Genres en Hainaut ». Il vise notamment à promouvoir, dans les politiques locales, l'égalité entre les femmes et les hommes.

3,5 millions en faveur des bâtiments provinciaux

Sécurité des bâtiments et particulièrement des écoles, mise en conformité et recherche de meilleures performances énergétiques : ces priorités mobilisent l'essentiel de la capacité d'investissement de la Province de Hainaut. Le Conseil provincial a ainsi approuvé ce 15 juin, plusieurs dossiers visant à améliorer le cadre de vie des institutions.

A Morlanwelz, sur le site de l'Athénée provincial, c'est plus d'1,2 million que la Province de Hainaut consacrera à la rénovation de classes et laboratoires, la réfection et l'isolation de toitures et la réhabilitation de l'ancien internat.

A Charleroi, la rénovation de la toiture du château de l'école La Samaritaine est à l'ordre du jour (227 000€). Le dossier Feder d'installation d'un nouveau complexe de toitures et son isolation au musée du BPS 22 a également été validé. Plus d'1,2 million seront nécessaires à la finalisation de cet important projet dont 10% sont supportés par la Province.

A Mons, près de 500 000 € sont dédiés à des travaux de mise en sécurité du site du CPESM de Ghlin : l'installation de modules de salles de cours, bureaux et sanitaires est acceptée, de même que la réfection d'une toiture.

Enfin, la toiture du Roseau vert à Marchipont sera également rénovée (228 000€). Comme sur les autres sites, il s'agit de générer, par ces travaux, des économies d'énergie.

L'ensemble de ces dossiers, géré par le service technique provincial « Hainaut Gestion du Patrimoine» pèse plus de 3,5 millions. Un montant bien évidemment prévu dans le budget extraordinaire de la Province.